

Les frais d'une nouvelle construction lui semblent trop élevés et elle ne saurait appuyer la requête tant que la ville et les habitants du faubourg ne sont pas capables de subvenir à une bonne partie des dépenses.

L'idée d'approprier la chapelle du couvent au culte public fait partie d'un projet plus vaste élaboré par la commission des hospices et appuyé par le gouvernement.¹⁾ Un rapport de la commission au bourgmestre, du 31 janvier 1842 sollicite le transfert de l'hospice civil du Grund dans un bâtiment plus convenable, celui du couvent des Urbanistes assez spacieux pour permettre de joindre à l'hospice des vieillards et des orphelins un hôpital et une maison d'aliénés. Les propriétaires du couvent sont disposés à le céder au prix de 100.000 francs.

En dehors d'une revalorisation des bâtiments et dépendances de l'ancien couvent qu'entraînera la demande présentée par la commission des hospices, le gouverneur en espère encore une solution dans l'affaire de la chapelle du Pfaffenthal : L'église du couvent est assez vaste pour recevoir non seulement la population du Pfaffenthal mais celle de Clausen qui n'a pas d'église encore que le gouvernement y salarie un desservant.²⁾ Les frais d'appropriation n'excéderont pas le montant du subside promis par le roi. Cette somme sera accordée à l'hospice civil chargé de faire les réparations nécessaires sous la condition formelle que cette église demeure à perpétuité affectée au culte public et sera sous ce dernier rapport mise à la disposition du vicaire apostolique.³⁾

L'arrêté autorisant l'acquisition du couvent des Urbanistes et la vente de l'hospice est signé le 23 mars 1842. Quant à la proposition d'affecter le don royal à la mise en état de l'église conventuelle, Blochhausen hésite à la soumettre également à la sanction royale : il préfère attendre que l'acte d'acquisition soit passé et désire même que le gouvernement reconsidère l'opportunité de la mesure. Ce retard apporté à la question de l'allocation du subside permet à l'opposition de se manifester. Les habitants du faubourg et le conseil de fabrique de St-Michel protestent contre le projet gouvernemental qui obligerait la population d'échanger son église contre une autre plus éloignée, plus incommode et qui ne serait pas leur propriété.⁴⁾ Le vicaire apostolique appuie cette réclamation et souligne sans ambages les difficultés qui le forcent à former opposition. D'abord des considéra-

¹⁾ Deux membres du gouvernement, de la Fontaine et Gellé, et le procureur Willmar sont les propriétaires des bâtiments du couvent.

²⁾ Cette succursale établie par la loi mais dépourvue d'église, comprend Clausen, Neudorf, Weimeschhaff et les Bons-Malades, au total 561 âmes.

³⁾ Le gouverneur à Blochhausen, 18 mars 1842. AGL. *ibid.*

⁴⁾ Nouvelle requête au roi, 10 mai 1842. *ibid.*